



Commune de BRIGNANCOURT

PROCES VERBAL PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17/10/2023

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 11

Par suite d'une convocation du 11/10/2023 les membres composant le conseil municipal se sont réunis à la Mairie, à 20h00, sous la présidence de Monsieur LACHAISE Bertrand, Maire.

Conseillers présents :

Mesdames GEORGE Christelle, HERD SMITH Viviane, MAPELLI-ZEIGER Nadine, MARCINIAK Ondine.
Messieurs BECHET Nicolas, BUET Antoine (arrivé à 22h00), BUTTEAU Laurent, KALPALIYEV Kamran, LACHAISE Bertrand.

Absents avec pouvoir : Sylvaine BÉGARD-GRANDVAL, Brigitte LOISON, Antoine BUET arrivé à 22h00.

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Nicolas BÉCHET est désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal
2. Subvention cartes de transport pour 2023 et 2024
3. Dissolution ASL du Clos Saint Hubert
4. Projets de travaux 4^{ème} trimestre
5. Réponse des domaines suite à la demande d'achat d'une maison communale
6. Mise en place des postes de travail des Conseillers Municipaux pour 2024
7. Site Internet
8. Stationnement et circulation Rue de la Jeunesse
9. Traitement des biodéchets
10. Point sur l'éclairage public
11. Demande de l'Association « Vie, Vivre... » pour la prise en charge par la mairie d'une collation pour les bénévoles (3/4 personnes) qui vont effectuer les travaux le 6/11/2023. (Projet dans le cadre des Petits Moments du Vexin élaboré par le PNR)
12. Repas des « aînés »
13. Questions diverses

1 – Le Procès-Verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2 – Subvention de la Mairie aux brignancourtois pour **2023** :

- Carte Céobus : 55€ Carte Imagin'R : 175€ : Approuvé à l'unanimité.

Subvention de la Mairie aux brignancourtois pour **2024** :

- Une forte diminution sera effectuée et sera votée lors d'un prochain conseil municipal.

3 – Le Maire demande au conseil municipal la dissolution de l'Association Syndicale Libre (ASL) du Clos Saint-Hubert ; en effet celle-ci n'est pas nécessaire ni pour les pavillons de la Rue de la Jeunesse qui n'ont pas de cours communes ni pour la Rue Saint-Hubert qui feront de leur côté une copropriété.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 – Projets de travaux 4^{ème} trimestre :

- Parking Rue du Moulin devrait commencer dans une quinzaine de jours
- Toiture sur l'ancien local à vélos devrait commencer avant la fin de l'année
- Toiture 15 Place des Tilleuls, logements de droite à la ferme et Isolation des logements de gauche prévus en 2025. La Mairie recherche des subventions.

5 – Concernant le pavillon qui appartient à la Mairie et dont les locataires souhaitent l'achat : L'Inspecteur des Finances Publiques, Division Missions Domaniales, nous précise que leur avis ne s'applique pas pour les communes de moins de 2 000 habitants et ne s'applique pas non plus pour les pavillons d'habitation. A titre officieux le prix moyen sur la commune est d'environ 3 000€ du m2 mais un élément de moins-value impacte la valeur du bien, à savoir la proximité de la salle des fêtes.

6 – Mise en place des postes de travail des Conseillers Municipaux pour 2024 :

Sera étudiée lors d'une réunion entre conseillers municipaux et notifiée lors du prochain conseil municipal.

7 – Site Internet : Laurent Butteau et Antoine Buet s'en occupent ; il serait souhaitable de prévoir une formation à l'Union des Maires. Nadine Mapelli-Zeiger avait proposé son aide lors du dernier conseil municipal.

8 – Stationnement et circulation Rue de la Jeunesse : Un sens interdit sera installé là où il se trouve actuellement mais sans la notation « sauf riverains ». Un arrêté va être pris par la Mairie pour interdire le stationnement sur les endroits enherbés.

9 – Traitement des biodéchets : Inciter chaque ménage au compostage domestique. Les Conseillers Municipaux délégués au SMIRTOM vont se renseigner auprès d'eux.

Toutefois il ne sera plus possible de mettre en décharge ou en centre de valorisation énergétique des résidus contenant des biodéchets à partir de 2025.

10 – Point sur l'éclairage public : à la demande d'un conseiller municipal, l'éclairage public sera allumé à 5h30 au lieu de 5h00 dès le changement d'heure.

Le Maire s'occupe de réviser les contrats Enedis.

11 – Dans le cadre des « Petits Moments du Vexin » le comité du PNR a retenu l'initiative « Quand les fleurs nous aident à vivre » de l'Association « Vie, Vivre... », dont la présidente est une habitante de Brignancourt. Un soutien de 400€ pour l'achat de matériel et de végétaux a été acté par le PNR. Cet événement se tiendra le 6 novembre prochain sur la place des Tilleuls. La collation demandée par la Présidente devra être intégrée dans le soutien du PNR.

12 – Le repas des aînés aura lieu le Mercredi 13 Décembre à la Maison du Village.

Questions diverses :

Une proposition pour le terrain n°7 a été faite par une agence immobilière aux prix de 94 000€. Le Conseil Municipal demande que le prix d'achat soit de 100 000€.

Le Conseil Municipal est d'accord pour le prêt de l'église chauffée pour le concert de Santeuil, suite à leur demande.

La séance est levée à 22h07.

Bertrand LACHAISE,

Maire.

